

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Table with 2 columns: Abonnement type (e.g., Paris-Tournois) and Price (e.g., 12.50).

Midi, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 18 fr.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

COURSES DE PARIS

Table of stock market data including various actions and bonds with prices.

REPERTOIRE COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix. New-York, 8 mai. Change sur Londres, 4.87 1/2.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Grégoire à Roubaix par M. Bulteau Grympon.

Cotons : Ventes 100 b. Marché très-calme. Prix soutenus.

Liverpool, 8 mai. Cotons : Ventes 2,000 b. Marché inchangé.

New-York, 8 mai. Cotons : 12 1/2. Recettes du premier jour 24,000 b.

ROUBAIX 8 MAI 1876.

L'Amnésie et la Presse.

Mercrèdi prochain les Chambres vont rentrer en session et la première question qui se présentera à leur examen est la question de l'amnistie.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Table with 2 columns: Type of insertion (e.g., Annonce) and Price (e.g., 20 c).

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

la confection d'une légende. Ce ne fut guère qu'après les premières années de la Restauration, c'est-à-dire après 1820, que certains écrivains et les hommes de l'opposition entreprirent la justification des crimes qui ensanglantèrent la France à l'époque de la Terreur.

En ce moment, tout en tenant compte de la différence des événements et surtout de la déférence des hommes, nous constatons que les amis et les patrons des révolutionnaires communs ont entrepris de créer une légende. Et ils ne se sont pas arrêtés devant la difficulté de parler devant les témoins de crimes si récents.

La justice vient de frapper un de ces journaux les Droits de l'Homme par une apologie de faits qualifiés crimes. Or, c'est là que nous en voulions venir pour établir que la question de l'amnistie se trouve étroitement liée à cette autre grave question de la presse pour laquelle le Gouvernement républicain va se trouver fort embarrassé de préparer une solution.

chaque année, le 21 janvier, les révolutionnaires osent protester par des meetings et des manifestations contre cet acte de justice; les uns exaltent les trois glorieuses, c'est-à-dire l'émeute de 1830, les autres les flétrissent ou les condamnent comme un crime, comme une faute politique; il en est de même pour tous les faits historiques.

Jusqu'en 1852, l'enseignement universitaire arrêtait l'étude de l'histoire à la révolution, et ne comportait qu'une sorte de tableau chronologique pour les faits qui suivaient jusqu'en 1814-1815. On comprenait que les souvenirs d'événements récents ne pouvaient être invoqués sans danger pour les jeunes gens.

Aujourd'hui, la République est proclamée, elle est le gouvernement de fait installé légalement encore pour quatre années; mais en même temps la presse joint d'immunités, d'une licence même dont elle n'a joui sous aucun régime. Si d'un côté on pouvait être tenté d'imposer un criterium pour juger les faits politiques récents, d'un autre côté la liberté de la presse proteste contre des jugements tout faits qu'on prétendrait imposer aux hommes ou aux jeunes gens.

Assassinat des consuls de France et d'Allemagne à Salonique.

Nous avons reçu ce matin les dépêches suivantes : Constantinople, 7 mai. Une émeute a eu lieu hier à Salonique à l'occasion d'une jeune fille Bulgare

voulant se faire musulmane. Quelques chrétiens, à l'instigation du consul d'Allemagne, ont voulu l'enlever du quartier turc; des rixes ont eu lieu entre les chrétiens et les musulmans. Les consuls de France et d'Allemagne étant allés à la mosquée, ont été assassinés par la population musulmane exaspérée, malgré les efforts du gouverneur pour les protéger.

La frégate est partie aujourd'hui pour Salonique avec le nouveau gouverneur, Echerif-Pacha, et le commissaire Vahan-Effendi ainsi que le deuxième dragman, l'ambassadeur français et le consul d'Allemagne.

Les coupables seront solennellement punis.

Paris, 7 mai, 6 h. 20 s. Une division de l'escadre a reçu l'ordre d'aller dans les eaux de Salonique.

Paris, 7 mai, 10 h. 30 Aussitôt que l'attente de Salonique a été connue, un bâtiment français a quitté Constantinople pour aller protéger nos nationaux.

(Voix aux dernières nouvelles)

Circular de M. Ricard

Le Journal officiel a publié une troisième circulaire de M. le ministre de l'intérieur aux préfets. Celle-ci, c'est la grande, la circulaire demandée, réclamée, exigée, imposée par la gauche, celle qui devait mettre un terme à toutes les incertitudes et expliquer d'une manière éclatante le programme du ministère aux fonctionnaires chargés de l'appliquer.

Monsieur le préfet, La Constitution votée par l'Assemblée nationale, ratifiée par les électeurs, pratiquée avec tant de loyauté et de patriotisme par M. le maréchal de Mac-Mahon, président de la république, aurait suffi dans tout autre temps pour donner à l'administration reconstruite son véritable caractère; mais les circonstances qui ont précédé ces événements, et dont l'effet ne pouvait cesser en un jour, exigent davantage.

Depuis quelques années, les hommes préposés à la conduite des affaires du pays ont pu croire que, le régime politique n'étant pas fixé, ils pourraient, sans manquer à leurs devoirs, conserver ouvertement leurs opinions personnelles et en préparer le succès. De là des équivoques et des contradictions qui ont dénoté et blessé le sentiment public. Il est donc nécessaire de faire cesser des doutes injurieux pour le gouvernement, de faire tomber des défiances que le passé peut justifier, et de ruiner dans l'esprit des partis des espérances désormais factieuses.

C'est pourquoi vous devrez, si vous ne l'avez point fait encore, déclarer nettement qui vous êtes. Vous êtes le représentant de la république dans votre département; vous êtes appelé à coopérer à une œuvre de conciliation et d'apaisement que vous poursuivrez avec une inaltérable constance sur le terrain administratif, mais qui, dans le domaine politique, ne doit se prêter à aucune équivoque ni à aucune complaisance.

Le régime constitutionnel a ses règles propres auxquelles, dans un autre ordre d'idées, vous devrez conformer votre conduite. L'harmonie des pouvoirs organisés, si nécessaire à leur œuvre commune, exige dans leurs rapports respectifs une déférence et des égards mutuels. Vous ne méconnaissez pas cette obliga-

tion dans vos relations avec les conseils électifs qui fonctionnent près de vous. Même dans les régions où vous êtes placé, on s'est cru parfois autorisé, pour des divergences d'opinions politiques, à manquer à ces devoirs envers des élus du pays. C'est un tort; et ce tort s'aggrave en raison de votre responsabilité, parce qu'il occasionne presque toujours des difficultés dans la conduite des affaires.

Sans insister davantage sur ces devoirs de courtoisie que nos mœurs démocratiques seules rendraient si naturels, le moyen d'entretenir avec les corps délibérants les relations qui conviennent est de respecter scrupuleusement les attributions de chacun. Ce devoir est et deviendra pour nous, à mesure que nous avancerons dans la voie libérale, à la fois plus impérieux et plus difficile; car il exige de la part du gouvernement et de l'administration une sorte de désintéressement et en même temps une vigilance attentive. Les libertés rendues aux conseils locaux sont en quelque sorte détachées de l'ensemble des attributions qui avaient été concentrées entre les mains de l'administration. Nous devons faciliter au pays la reprise de possession de ses propres affaires, et en même temps veiller à maintenir au pouvoir central la part qu'il importe au bien de l'Etat de lui réserver.

La disposition aux empiétements est naturelle dans les corps constitués qui ne sont émancipés que d'hier. Votre devoir est d'y résister, mais en vous défendant de cette préoccupation jalouse qui fait naître les conflits et les envieux.

Ainsi, l'administration, déposant une charge excessive, contribuera à transformer l'Etat sans l'affaiblir. Elle a été, depuis des siècles, et elle restera une des grandes forces du pays; mais il faut que cette force, se plaçant à un usage nouveau, habitude la nation à se servir, sans péril pour sa prospérité et pour sa puissance, des libertés qu'elle a conquises.

Vous êtes l'intermédiaire naturel entre les citoyens et le pouvoir central. Le devoir de bienveillance et d'impartialité que ce rôle vous impose vous sera facile, si vous considérez que la république exclut, dans le gouvernement, toute idée de parti.

Vous, monsieur le préfet, vous représentez un gouvernement qui n'est ni celui d'une classe particulière de citoyens, ni celui d'une secte; aussi n'est-il pas à craindre que l'esprit de parti guide votre conduite envers les hommes ou dicte vos décisions dans les affaires. De même, dans l'exercice des pouvoirs qui vous appartiennent, pour remplir votre mission d'ordre et de sécurité sociale, vous ne chercherez pas des prétextes pour sacrifier légèrement les droits individuels, d'autant plus sacrés qu'ils sont des droits des faibles.

La république ne méritera la reconnaissance du pays qu'à la condition de mettre fin à nos divisions, de satisfaire les grands intérêts créés chaque jour au sein d'une société industrielle; de faire enfin que la France apaisée, rassurée, protégée sans contrainte, jouisse du bonheur réservé aux nations libres, bonheur qui consiste à se sentir vivre et à concevoir d'elles-mêmes une légitime fierté.

Vous êtes, monsieur le préfet, un des instruments de cette grande œuvre. Le gouvernement compte sur vous pour faire sentir, dans votre département, les bienfaits de notre régime politique si noble et si simple.

Le premier numéro du journal devait paraître dans quinze jours. On avait fait pour cinquante mille francs d'annonces; les adhésions arrivaient de toutes parts. Il y avait là un succès d'argent et un succès d'influence pour tous ceux qui en faisaient partie.

La liste des collaborateurs s'était augmentée d'un écrivain, connu pour l'art avec lequel il racontait les petits scandales de la vie parisienne. Furet des salons, agile, fin, spirituel, invité partout par suite de la terreur que causait sa plume au bec acéré; recevant les sourires des maîtresses de maison et donnant au besoin un louis à la femme de chambre; sachant les mariages à l'avance et prophétisant les séparations; résumant un drame domestique par un bon mot et trouvant que tout finit par des chansons, mettant des X... transparents et des... peu masqués; disant tout avec un certain tour de phrase qui rappelait des licences du XVIII^e siècle; joli garçon, blond, à fines moustaches, aux gants blancs, il chantait avec goût la romance à la mode, valsait à ravir, lançait à propos un madrigal, et comprenait le langage des fleurs et rébus des éventails. Dangereux pour tous, haï du grand nombre, reçu partout, n'ayant pas de patrimoine et vivant avec un certain luxe, il avait toutes les chances possibles

en sa simplicité. Vous êtes aussi, pour une grande part, responsable du sort des populations que vous administrez; et, lorsque j'évoque par la pensée le résultat que j'attends de vos efforts et de ceux de vos collègues, je crois pouvoir affirmer que telle sera votre action, tel sera aussi le jugement que porteront sur la République les nations qui nous observent.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur, A. RICARD.

LETTE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, dimanche 7 mai. On est en liesse dans le parti radical. M. Ricard, revenu des Deux-Sèvres bien portant, a lancé deux circulaires qui préparent énergiquement aux travaux de la majorité républicaine. De celle qui concerne les journaux, je ne dirais rien; elle est strictement conforme à la loi, et si la loi est mauvaise, si elle produit des effets désastreux, ceux qui auront à s'en plaindre n'auront qu'à la modifier s'ils se trouvent en majorité. Quant à la circulaire qui concerne les maires, je prendrai la liberté de n'être pas de l'avis de la République française qui ce matin la déclare excellente et inattaquable.

Elle est excellente pour les républicains, puisqu'elle satisfait leurs rancunes; ceux qui ne sont pas républicains, ceux qui n'ont pas de rancunes, ceux qui n'avaient qu'à se lever des magistrats municipaux ainsi révoqués, ne trouveront pas la mesure excellente. Quant à être inattaquable, c'est une autre affaire. On peut dire que la circulaire ministérielle ne viole pas la lettre de la loi, mais nous ne nous hasardons pas en disant qu'elle en viole l'esprit. Bue dit en effet la loi que les maires sont nommés par le pouvoir exécutif et qu'il peut les choisir en dehors du conseil municipal. Or le ministre maintient et exerce le droit de nommer les maires et il déclare qu'il ne veut plus choisir en dehors des conseils. Indirectement, il condamne la loi existante, la loi en vertu de laquelle un certain nombre d'honnêtes gens qui n'ont pas démissionné exercent des fonctions publiques. Je dis que la mesure n'est pas inattaquable, qu'elle a un caractère autoritaire et même arbitraire; elle a un parfum révolutionnaire. Si l'on en pouvait douter, on n'aurait qu'à lire les journaux radicaux, depuis le Rappel jusqu'au Journal des Débats. Le Temps juge même à propos de flétrir la conduite de ces maires qui, sommés de donner leur démission, avaient répondu par un refus. Quelle audace en vérité de la part de ces magistrats! Et comme le Temps leur reproche énergiquement leur vice d'origine: ils avaient été nommés au temps de M. de Broglie et de M. Buffet, en vertu d'une loi votée par la défunte Assemblée. Mais le maréchal a le même vice d'origine, puis qu'il tient ses pouvoirs de la même Assemblée. On le pense dans le camp radical, mais on n'ose pas encore le dire; on l'insinue seulement.

En résumé, M. Ricard nous paraît avoir agi avec une précipitation regrettable. En faisant ajourner la discussion sur l'amnistie, il a montré une hésitation et une faiblesse qui ont été exploitées par les radicaux, et ses amis même n'ont pas dissimulé qu'il avait commis une

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 9 MAI 1876.

— 13 —

Chevaliers de l'écritoire.

VI

UNE LETTRE DE RECOMMANDATION.

(Suite).

— Nécessairement, non; fatalement, oui.

— Permettez-moi de ne pas être de votre avis. J'espère arriver à me faire un nom modeste, qui me permettra d'épouser une honnête fille, et je ne méritai pas de restriction à la félicité que je lui donnerai. Elle sera bien ma femme, la moitié de moi, la compagne de mon existence. Je ne l'affligerai ni par mes absences, ni par les petits mystères de ma vie privée. Je la croirai et je la choisirai assez forte pour soutenir avec moi le poids de l'existence ce, doublement lourd pour les gens de notre profession.

— Aloié se mit à rire, mais Jean de Falais se prouva bruyamment.

— Qui est ce jeune homme ? demanda Népumécène.

— Un nouvel arrivé que nous flatons pour en faire un futur collaborateur.

— Hum! ses opinions... — Est-ce que vous croyez, aux opi-

nions, vous? demanda Jean de Falais au critique. Dans six mois il mordra comme un enragé le sein de sa nourrice l'Eglise, parce que nous saurons mettre le prix à l'acquisition d'une plume fine, acérée, et que ce jeune homme, jeteur intrépide, serait redoutable dans le camp ennemi. Nous avons un bonheur insolent. Nous voulions aller à lui, il est venu à nous; non pour demander à faire partie de la rédaction, mais à prendre place dans les bureaux de Rumisard, qui l'a accueilli avec joie, en dissimulant ses projets. Nous ne voulons pas l'effaroucher. Du reste, ses habitudes sont telles que n'ayant pu, par politesse, se dispenser d'accepter l'invitation de Rumisard, il se retirera sans doute au café. C'est un puritain de vingt ans! un quaker de lettres! ou plutôt, rien de tout cela! un jésuite, sans robe, un fanatique du Pape, qui se battra pour lui garder ses prérogatives; un ultramontain possédé de l'ultramontanisme, et doué de prodigieuses facultés.

En effet, Ludovic Legrand assistait au dîner de Rumisard. Il parlait peu. On l'avait placé entre Rome Auger, ce politique incorruptible qui méprisait les titres, les rubans et l'argent, et faisait sourdement de l'agiotage pour augmenter ses revenus; et Auguste Chardon, le fastueux membre de l'opposition, qui multipliait les brochures sur l'extinction du paupérisme et refusait un sou à une pauvre mère dont l'enfant avait faim.

Le dîner se prolongea, le menu était

avant, les vins de premier choix. Le plaisir de la table l'emportait sur le besoin de s'entretenir de la grande affaire qui réunissait ses hommes de lettres et d'aptitudes si diverses, liés par un seul point. D'ailleurs, sans qu'ils s'en rendissent compte, la présence de Gabriel les gênait.

Ce jeune moraliste, car on le devinait tel à son front pur et calme, que les pensées troublantes ne ridaient pas; à son regard franc, ouvert, qui se posait sur les autres regards sans crainte et sans défi; à ce sourire jeune qui parfois arqua sa lèvre, et à ce je ne sais quoi d'indéfinissable qui vous fait sentir que vous êtes en présence d'un bonnet homme.

Quand les dernières coupes de champagne furent vidées, on passa au salon pour prendre le café, et Gabriel s'éclipsa sans bruit; les fondateurs du journal se trouvèrent alors en comité intime. Les combinaisons du comité de rédaction, les moyens mis en œuvre, les batteries dressées, les armes chargées, les alliances probables, se firent jour. Crûment, brutalement, Jean de Falais leva le masque et exigea que les collaborateurs du journal, de quelque genre qu'ils fussent, se regardassent non comme des écrivains chargés de traiter tels ou tels sujets, mais comme les alliés d'une cause, les moteurs d'une machine, les complices d'une conspiration.

Le Progressiste ne devenait pas seulement un organe de publicité politique,

un centre littéraire, tout devait concourir au même but, l'annihilation de l'autorité religieuse, le triomphe des libres penseurs.

Libres penseurs! un mot énorme qui semble gonflé d'une idée mère.

Depuis le banquier et Jean de Falais, fête unique de ce léviathan monstrueux, jusqu'au protè de l'imprimerie, au colleur de bandes et aux misérables porteurs dissimulés dans les divers quartiers de Paris et payés 1 fr. pour leur distribution quotidienne, chacun devait professer cette doctrine de la libre pensée, et se regarder comme tenu de la propager.

Les libres penseurs s'engageaient à ne faire paraître aucun livre, aucun article en désaccord avec leurs croyances. Ils prétaient un serment solidaire par lequel ils juraient de lutter de toutes leurs forces contre les pouvoirs de l'Eglise, de n'en jamais franchir le seuil et de repousser ses ministres et ses prières à l'heure suprême de la mort.

Du reste, en supposant qu'un libre penseur, étreint par l'agonie, gagné par les mortelles faiblesses qui précèdent l'anéantissement de son être, appelé près de sa couche funèbre, qu'il en avait d'abord éloigné, ses frères seraient prêts à lutter pour l'empêcher d'user de sa liberté de penser et s'opposer au fait lui-même dans une âme qui vacillait déjà au souffle froid de la mort.

Libre penseurs! Mais on leur retirait

le droit de raisonner, d'étudier, de conclure.

Les protestants prennent la Bible et l'interprètent; les libres penseurs acceptent une doctrine toute faite. Leur libre arbitre se borne à adopter les conclusions des autres.

On les recruta partout. L'idée part d'en haut et finit par se perdre dans les bas-fonds.

Hommes de lettres, hommes d'Etat, banquiers, artisans, mais artisans touchant aux choses de l'art, se plaisent à se dire libres penseurs. L'athéisme n'est plus guère admis. Le matérialisme éhonté descend trop bas; la qualification de libre penseur est mble contenir en soi une certaine dignité de raisonnement, une sorte de logique de conduite.

On peut conclure de ce titre de libre penseur que celui qui le prend possède sinon une grande science, du moins des notions assez étendues sur beaucoup de questions : religieuses, économiques, politiques et sociales.

Ces demi-sciences sont peut-être plus redoutables que l'ignorance elle-même. Il est plus facile d'éclairer un homme qui ne sait rien que d'enlever à un autre un faux vernis de savoir pour lui inculquer la vérité.

Le Progressiste devenait donc l'organe de la libre pensée. Tout article compris dans un sens opposé ou seulement en dissidence serait impitoyablement refusé.